

## **Revue *Tracés***

### **Guide pour la féminisation des textes scientifiques**

**Le comité de rédaction de la revue *Tracés* s'engage :**

- à assurer la possibilité, aux auteur-e-s qui le souhaitent, de publier un texte féminisé dans les numéros de la revue *Tracés*
- à assurer la conformité des textes féminisés aux règles proposées dans ce document
- à promouvoir ainsi la promotion de cette pratique dans le champ scientifique

#### **Pourquoi féminiser les textes scientifiques ?**

Le terme de « féminisation » recouvre un ensemble de pratiques d'écriture qui se donnent pour objectif de lutter contre des représentations du genre plus ou moins inconsciemment véhiculées par la place dominante que la grammaire française accorde au masculin. La féminisation relève dès lors tout autant d'un engagement politique que d'un impératif de pertinence scientifique dans la description et l'analyse du monde social. Dans les textes publiés par la revue *Tracés*, la féminisation constitue donc d'abord un choix scientifique des auteur-e-s, essentiel à la nature et aux objectifs de leur démonstration. Il s'agit ensuite d'un choix éditorial de la part du comité de rédaction de la revue *Tracés*, que de mettre ainsi en avant des textes proposant, par leur grammaire féminisée, une réflexion sur l'écriture de la recherche.

#### **Pratiques et règles de féminisation des textes scientifiques**

À partir des conventions qui se développent et s'unifient progressivement dans le champ des publications scientifiques, ainsi que des documents produits par des pouvoirs publics et des institutions d'enseignement et de recherche des pays francophones, nous pouvons proposer une série de règles et de pratiques de féminisation pour les textes scientifiques publiés dans *Tracés*<sup>1</sup>.

#### ***Des règles de féminisation***

Les règles adoptées dans les textes féminisés publiés dans *Tracés* sont les suivantes :

- Emploi des **traits d'union** pour les substantifs, les adjectifs faisant leur féminin en « e », avec ou sans doublement de la consonne finale. C'est aussi le cas des articles, lorsque la règle est applicable. *Exemple : Le conseil d'administration accueille cinq représentant-e-s élu-e-s des étudiant-e-s.*
- Pour les substantifs ne faisant pas leur féminin en « e », emploi des **doublets**, c'est-à-dire l'écriture en entier et par ordre alphabétique des substantifs féminin et masculin. *Exemple : Les acteurs et les actrices confirment cette hypothèse.*

---

<sup>1</sup> Les recommandations suivantes sont en grande partie inspirées par le Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène édité par les « bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande » : [http://www.egalite.ch/uploads/pdf/langage\\_epicene\\_guide.pdf](http://www.egalite.ch/uploads/pdf/langage_epicene_guide.pdf)

- Pour les substantifs épiciènes, qui ont la même forme au masculin et au féminin (et notamment les noms de métier et de profession), **la marque de la féminisation est portée par l'article et/ou l'adjectif**. Exemple : *Certain-e-s documentalistes ont été interrogé-e-s à ce sujet*. (En revanche, le féminin n'est pas marqué dans le cas de substantifs épiciènes qui n'ont qu'un seul genre. Exemple : *Certains individus ne se reconnaissent pas dans cette description*.)
- Pour les adjectifs ne faisant pas leur féminin en « e », emploi de **l'accord de proximité**. Exemple : *Les acteurs et les actrices interrogé-e-s s'estiment chanceuses d'avoir obtenu un emploi*.

### ***De bonnes pratiques***

Au-delà de ces règles visant à unifier la production scientifique féminisée, le comité de rédaction de la revue *Tracés* encourage l'adoption des bonnes pratiques suivantes :

- **Féminiser ou masculiniser** selon les cas, les noms de métiers, titres et fonctions. Exemples : *le conseiller ou la conseillère; le débiteur ou la débitrice; l'employeur ou l'employeuse; le policier ou la policière; l'infirmier ou l'infirmière*.
- Emploi, lorsque c'est possible, d'**expressions génériques ou des pluriels**. Exemples : *le corps enseignant; le personnel; l'électorat; le lectorat; le corps étudiant; les élèves; les journalistes; le service informatique; l'équipe administrative; le personnel d'entretien; les propriétaires; les locataires; les scientifiques*.
- Emploi, lorsque c'est possible de **verbes à la forme infinitive**. Exemple : « *Atteindre l'âge de 18 ans est la condition pour pouvoir voter* » (et non : « *Les citoyens doivent atteindre l'âge de 18 ans pour pouvoir voter* »).
- Dans une énumération de noms, on suivra la hiérarchie arbitraire de **l'ordre alphabétique**. Exemple : *Sur le site, on compte des architectes, des décorateurs et décoratrices d'intérieur, des ingénieur-e-s, des maçonnes et des maçons*.

Le comité de rédaction de la revue *Tracés*  
Novembre 2013